

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015

Date de la convocation : 20 janvier 2015

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

DÉLIBÉRATION N°20150205_006
BUDGET PRIMITIF 2015
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20150205_006
BUDGET PRIMITIF 2015

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Considérant la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote de ce projet selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de création du Budget annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

Vu la délibération de reprise anticipée des résultats 2014 en date du 5 février 2015,

Vu la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 07 mars 2012,

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde entre le syndicat mixte Gironde Numérique et le Département de la Gironde en date du 24 janvier 2014.

I - Exposé des motifs

Le Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du syndicat mixte Gironde Numérique est dédié au Contrat de Partenariat et à ses extensions. Le Budget retrace les loyers issus :

- du Contrat de Partenariat Public Privé initial,
- de l'extension « Girnum V2 »,
- de l'extension COBAS.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150205_006
BUDGET PRIMITIF 2015****BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »*****Contrat de Partenariat Public Privé***

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat modifiée (annexe10).

Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3.

Extension « COBAS – 5° NRAMED »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement) et L3 (exploitation) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°4.

Pour rappel :

- Les infrastructures réseaux créées dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties par le partenaire privé Gironde Haut Débit.
- Les acquisitions d'infrastructures réseaux effectuées hors du Contrat de Partenariat Public Privé sont amorties sur une durée de 30 ans.
- Les subventions d'investissement reçues sont amorties au 1^{er} janvier de leur année d'encaissement et sur la durée résiduelle du Contrat de Partenariat Public Privé.

II - Présentation du budget

Le projet de Budget Primitif est voté avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2014.

Le projet de Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 19 083 443,99 euros, se décomposant en :

- 8 052 504,89 euros en section d'exploitation,
- 11 030 939,10 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 – Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses, d'un montant total de 8 052 504,89 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 011 (loyer d'exploitation (L3 + L4)) pour 3 260 519,89 euros,
- Chapitre 012 (charges de personnels) pour 100 000 euros,
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 100 euros,
- Chapitre 66 (loyer de financement (L2)) pour 1 707 100 euros,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 300 euros,
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 2 979 485 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 5 000 euros.

www.girondenumerique.fr

**DÉLIBÉRATION N°20150205_006
BUDGET PRIMITIF 2015**

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Les recettes, d'un montant total de 8 052 504,89 euros, sont réparties entre :

- Recettes commerciales pour 2 990 129 euros,
- Subvention du Département de la Gironde pour 515 000 euros,
- Participation des EPCI pour 2 040,67 euros,
- Redevances des NRAMED pour 50 126 euros,
- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 1 981 000 euros,
- Chapitre 002 (excédent d'exploitation reporté) pour 2 514 209,22 euros.

2 – Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses, d'un montant total de 11 030 939,10 euros, sont réparties entre :

- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 50 000 euros,
- Chapitre 23 (loyer investissement L1 - part GirNumv2) pour 5 450 926,10 euros,
- Chapitre 16 (loyer investissement L1 - part CPPPv1) pour 3 549 013 euros,
- Chapitre 040 (amort. des subventions d'équipement) pour 1 981 000 euros.

Les recettes, d'un montant total de 11 030 939,10 euros sont réparties entre :

- Subvention du Département de la Gironde pour 4 799 000 euros,
- Subvention des EPCI pour 362 065 euros, (participation pour les EPCI ayant fait le choix de financer le CPPPv1 sur 19 ans),
- Virement de la section de fonctionnement pour 2 979 485 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 5 000 euros,
- Résultat d'investissement reporté pour 2 885 389,10 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2015 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : maquette du Budget Primitif 2015

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

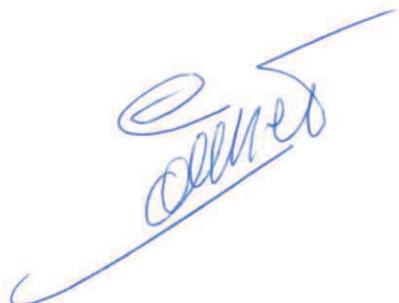
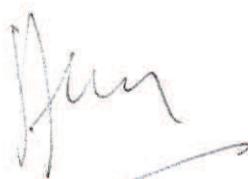
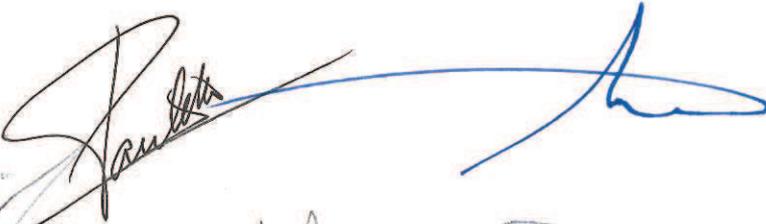
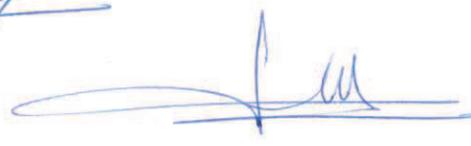
Présenté par le La Présidente,
A Bordeaux, le 05/02/2015
Le La Présidente,

Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bordeaux, le 05/02/2015

Date de convocation : 20/01/2015

Les membres du Comité syndical.



Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le